

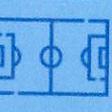
PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter

Arrosage

Nettoyage

Remplissage Vidange

	 Jardins potagers y compris partagés	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Terrains de sport enherbés voir 5	 Terrains de golf voir 6	 Toitures, façades, terrasses	 Stations de lavage	 Voiries	 Piscines privées de plus de 1m³	 Piscines ouvertes au public
1 Alerte	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	 sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	 Pas de restrictions particulières